

Site de la Vallée de l'Eure

De Maintenon à Anet et Vallons affluents



Bulletin d'information

2011



Sommaire

Rappel sur Natura 2000

Parole d'élus !

Brèves

Perspectives

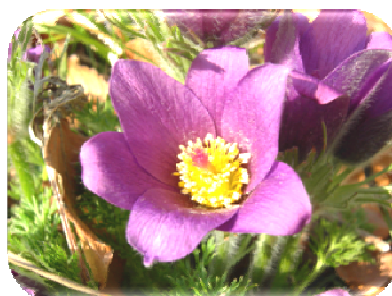
Les chauves-souris en
Vallée de l'Eure

Rappel sur le réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales et végétales qu'ils abritent ou de leurs habitats naturels. En Europe, **25 000** sites ont été désignés et **1700** en France, représentant **12.4%** du territoire terrestre. L'objectif de ce réseau est de préserver la biodiversité tout en tenant compte des activités socio-économiques.

Les sites Natura 2000 peuvent être désignés au titre de 2 directives :

- soit pour la présence d'espèces d'oiseaux listées dans la **Directive « Oiseaux »**. On parle alors de **ZPS** : Zone de Protection Spéciale.
- soit pour la présence d'espèces animales (hors oiseaux) ou végétales et d'habitats naturels, dits d'intérêt communautaire, et relevant alors de la **Directive « Habitats »**. On parle alors de **ZSC** : Zone Spéciale de Conservation. Le site de la Vallée de l'Eure est concerné par cette dernière.



Parole d'élus !

Interview de M. Lepetit, Maire d'Oulins

La commune d'Oulins possède des parcelles incluses dans le site Natura 2000. Ces parcelles abritent un milieu remarquable : une pelouse calcicole (cf. Bulletin d'info 2010).

En 2010, l'association Hommes et Territoires (structure animatrice du site) a donc rencontré Monsieur Lepetit dans l'objectif de l'informer sur Natura 2000 et de lui présenter les opportunités existantes pour ces parcelles communales. Ce dernier a fait part d'un réel intérêt pour la préservation de ces pelouses.

Témoignage d'un élu convaincu !

Charline Decraemere (Hommes et Territoires) :
Quels intérêts avez-vous vu dans la démarche Natura 2000 pour votre commune ?

M. Lepetit : Le classement en Natura 2000 représente pour nous l'assurance de la préservation des milieux naturels présents sur notre commune.

Une des forces de Natura 2000 en France est l'existence d'un animateur dédié à la vie de ces sites. Cela nous permet d'avoir accès à une information sur la réglementation relative à Natura 2000 mais aussi aux outils qui sont à notre disposition pour gérer ces milieux au mieux et enfin d'animer le débat. Nous nous sentons appuyés et soutenus dans la démarche. Enfin, ce classement et les informations données nous permettent de nous rendre compte de la valeur de ces milieux.

Le classement de cette pelouse en Natura 2000 a représenté une opportunité pour nous. Notre région est concernée par une forte urbanisation (proximité de la région parisienne). Il en résulte une destruction de nombreux milieux naturels, aujourd'hui rendus à l'état relictuel. Grâce au classement, aujourd'hui nous sommes sûrs que ce coteau va rester épargné. Outre le maintien de la biodiversité, cela garantit le maintien d'une qualité paysagère pour nos concitoyens.

Enfin, un atout très important de la démarche Natura 2000 est la véritable prise en compte des activités existantes. Le classement ne signifie pas une mise sous cloche de la zone. Cela était très important pour nous car ce coteau est utilisé par de nombreuses personnes : promeneurs, chasseurs... Il nous paraissait primordial que l'ensemble de ces derniers puissent continuer à jouir de ce site.



Respectivement M. Déhon, premier-adjoint et M. Lepetit, Maire d'Oulins, devant le coteau calcaire classé en zone Natura 2000

C.D. : Quels sont maintenant les points négatifs relatifs à la démarche Natura 2000 ?

M.L. : La désignation des sites a manqué de transparence. Du fait de la succession des différents maires, c'est malheureusement votre association qui nous a révélé tardivement le classement. Cela nous a fait perdre du temps pour la gestion de notre coteau.

*CEN-Centre : Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre

C.D. : Lors de notre dernière rencontre, je vous ai parlé de l'opportunité de signer un contrat Natura 2000. Cela permet de mettre en œuvre des travaux de gestion pour entretenir ou restaurer le milieu. Plusieurs cas de figure vous ont été proposés : la signature en direct avec l'Etat, ou une convention de gestion avec le CEN-Centre, qui serait alors le signataire du contrat. Vous avez fait pris le parti de passer par le CEN-Centre*, qu'est ce qui a motivé votre choix ?

M. L. : Plusieurs arguments m'ont motivé :

- Le CEN-Centre gère une pelouse située dans une commune voisine en convention avec cette dernière. Le retour d'expérience étant très favorable, cela m'a rassuré. De plus ils ont beaucoup d'expérience sur la gestion de ce type de milieux dans toute la région Centre.

- Cela nous affranchit de l'avance des frais relatifs au contrat (frais avancés avant remboursement par l'Etat et l'Europe), ce qui est un argument non négligeable pour une petite commune telle que la nôtre.

- Le CEN-Centre s'occupe non seulement du contrat, mais aussi de la gestion du site de A à Z (suivi de chantier, inventaires...). De plus, ils organisent des animations grand public et scolaires sur ces sites, ce qui représente un réel intérêt pédagogique pour nos habitants.

- Enfin, le point qui me semble le plus important est que nous allons réaliser un bail emphytéotique d'au moins 15 ans, ce qui est plus long que la durée d'un contrat Natura 2000 (5ans). Cela nous assure que la démarche s'inscrira dans la pérennité. C'est un pas de temps qui est plus proche de celui de la nature !

C.D. : Dans l'avenir, quels sont vos attentes sur ce coteau ?

M. L. : Je souhaite que le coteau puisse continuer à être parcouru par l'ensemble des utilisateurs tout en ayant conscience de la rareté et de la qualité du milieu dans lequel ils évoluent.

J'espère aussi pouvoir assister à la mise en place d'un pâturage ovin grâce à un éleveur voisin, ce qui permettrait de « clore la boucle » en valorisant un acteur local. La gestion de ce site s'inscrira alors dans une démarche complète de développement durable.

Les chauves-souris en vallée de l'Eure

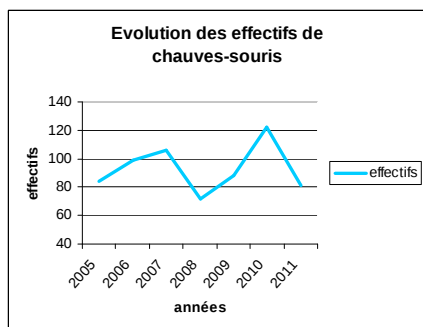


Murin de Bechstein et Murin à oreilles échancrées

Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure a été désigné pour le caractère remarquable de ses habitats naturels, mais aussi du fait de la présence de cavités abritant des chauves-souris. Ainsi, 7 cavités font partie du site. Elles abritent 5 espèces dites d'intérêt communautaire : le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles échancrées, le Grand murin et le Grand et le Petit Rhinolophe. Sur notre site, des suivis hivernaux annuels sont réalisés par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Cela permet de suivre l'évolution des effectifs des différentes espèces d'année en année.

Depuis 2005, on peut voir que les effectifs ont suivi une évolution irrégulière, avec notamment une forte diminution en 2007-2008. Cela est dû à des travaux réalisés dans une cavité, ayant entraîné le dérangement des individus. Depuis, la cavité

en question a retrouvé des conditions favorables et les chauves-souris ont alors réinvesti les lieux (augmentation sur le graphique). En effet, elles sont très sensibles au dérangement l'hiver. Elles ont besoin de calme, d'obscurité et d'une hydrométrie constante, avec cependant un degré de tolérance sensiblement différent d'une espèce à l'autre. Lors des hivers rigoureux et longs, un dérangement trop important peut même provoquer la mort de plusieurs individus du fait d'un épuisement de leurs réserves et de l'impossibilité de retrouver de la nourriture en ces périodes de disette !



⚠ Le site abrite d'autres espèces de chauves-souris (Murin de Natterer, Sérotine commune...). Bien que ne participant pas à la désignation des sites Natura 2000, ces espèces sont protégées !!

Brèves

► SUIVI DE LA FLORE DU SITE

Comme l'année passée, l'association Eure-et-Loir Nature a poursuivi les inventaires floristiques de plusieurs zones du site.

► INVENTAIRES PAPILLONS

2011 a constitué la première année d'inventaires papillons sur le site. 4 zones ont été inventoriées.

► COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage du site va se rassembler à l'automne pour suivre l'évolution de l'animation et présenter les nouveaux cahiers des charges des contrats.

► NOUVELLE TETE !

En Octobre 2011, une nouvelle chargée de mission, Anna SIMMONS, a pris en charge l'animation du site faisant suite à Charline DECRAEMERE.

Perspectives 2012

► INVENTAIRES

Des inventaires des habitats vont être réalisés sur l'ensemble du site en 2012. Ceci a pour objectif d'actualiser les données existantes sur le site et de suivre l'évolution des habitats depuis la désignation du site.

► 2 NOUVEAUX CONTRATS !

2 contrats sont en prévisions avec le CEN-Centre pour la gestion des pelouses calcaires sur la Vallée des Cailles et la Côte de Montreuil.

Contacts

ASSOCIATION HOMMES ET TERRITOIRES

Maison de l'agriculture
10, rue Dieudonné Costes
28024 Chartres Cedex
Tél. : 02 37 24 46 07
Fax : 02 37 24 45 90

E-mail : contact28@hommes-et-territoires.asso.fr
Internet : <http://plaines-et-vallees-28.n2000.fr>